

Image not found or type unknown



Evaluation prestation compensatoire

Par **phdar**, le **02/10/2009** à **20:44**

En instance de divorce par consentement mutuel, mon "ex-épouse" réclame une prestation compensatoire de 150 keur qu'elle évalue au regard de nos patrimoines respectifs. La disparité de patrimoine provenant principalement du fait que mes parents m'ont donné des biens de leur vivant, contrairement à mon "ex-épouse" dont les parents disposent d'un patrimoine important et qui n'ont rien fait de leur vivant.
La générosité doit-elle sanctionnée ?
De plus, pour gagner du temps, donc bénéficier de la continuité du versement de la pension mensuelle elle m'indique vouloir demander au juge une expertise pour l'évaluation de mon patrimoine.
Une expertise demandée est-elle toujours accordée par le juge ? qui doit en supporter le coût ?